

Cantons actuelles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tessin

Femmes battues

(Ish) – L'Associazione consultorio delle donne a prouvé sa raison d'être. Durant l'année 1992, le centre de consultation de Lugano a reçu 398 personnes (plus de mille consultations).

La plupart étaient des femmes se trouvant en difficulté, soit pour de mauvais traitements, soit pour des problèmes économiques liés à une rupture avec la famille ou le partenaire, ou encore pour une série de situations défavorables.

L'association assure également le fonctionnement de la Casa delle donne, une maison qui a accueilli durant l'année dernière 17 femmes et 23 enfants (11 n'ont malheureusement pas trouvé de place, la maison étant au grand complet), tous avec de graves problèmes de mauvais traitements ou de violence sexuelle conjugale et/ou familiale. Ce refuge pour les femmes battues (il existe, depuis une année une autre structure à Locarno, la Casa Armonia) a sans doute été la seule chance, le seul appui pour ces femmes qui ont eu le courage de s'enfuir et de se révolter. La plupart d'entre elles ont pourtant regagné le domicile du mari.

La gestion de ces activités peut enfin compter sur des subventions cantonales – l'Etat reconnaît ainsi l'importance du travail social dans ce domaine – mais cela ne garantit pas la totalité des frais de gestion. L'association compte sur les contributions des particuliers: CCP 69-9287-9, Consultorio delle donne, via Ferri 2, 6900 Lugano).

Fribourg

Première citoyenne

(dbl) – Fin avril, les conseillers généraux du législatif fribourgeois ont élu les futurs occupants du perchoir et du strapon-tin adjacent. C'est la radicale Suzanne Schweggler qui est devenue présidente pour une année – et avec les honneurs: 59 voix se sont retrouvées à son nom sur 61 bulletins va-

lables. Elle sera secondée par André Gachet (DC), porté à la vice-présidence par 52 voix sur 62 bulletins valables. Le Conseil général a aussi salué l'arrivée d'Elisabeth Steiner (V) qui remplace Denise Vallat.

Schwytz

Fin d'un bastion

(cs) – Plus réfractaires encore au suffrage féminin que les Appenzellois, les bourgeois de l'Oberallmeindkorporation de Schwytz ont dû céder à l'ultimatum cantonal, dimanche 2 mai, et accepter les femmes en leur sein. Cela n'a pas empêché certains membres de l'Oberallmeind de déplorer cette «violation de l'ordre du Tout-Puissant» où les femmes ne se mêlent pas d'occuper la place réservée aux hommes. L'Oberallmeindkorporation est le plus gros propriétaire forestier de Suisse. Elle accomplit d'importantes tâches publiques.

Suite à un jugement du tribunal administratif en 1981, le Conseil d'Etat schwytois avait ordonné aux bourgeoisies d'admettre les femmes d'ici cet été. La révision statutaire requise avait été rejetée à la Lands-gemeinde ordinaire d'automne 1992 – à la surprise des responsables de la bourgeoisie.

Les derniers partisans de l'ordre ancien n'ont pas encore dit leur tout dernier mot. Après qu'une motion visant à bloquer l'admission des femmes eut échoué au Grand Conseil de Schwytz, ils ont lancé une initiative populaire. Celle-ci a recueilli deux mille signatures. Le Conseil d'Etat l'a déclarée anticonstitutionnelle. Le Grand Conseil doit cependant encore se prononcer.

Si les femmes ont obtenu le droit de vote au plan cantonal assez rapidement en Suisse centrale – contrairement aux deux Appenzell, les bourgeoisies leur restaient fermées. Il a fallu le jugement du Tribunal fédéral fin 1990 sur Appenzell Rhodes-Intérieures pour que les choses commencent à bouger.

La bourgeoisie d'Uri, qui avait refusé par trois fois auparavant, a fini par accepter le suffrage féminin au printemps 1991. A Nidwald les femmes

sont admises dans les bourgeoisies depuis le printemps 1992. A la bourgeoisie de Zoug, le Tribunal fédéral a annulé en mars 1991 l'obligation de reprendre leur nom de jeune fille pour les femmes mariées por-

tant un autre nom que l'un des trente-six reconnus. A Lucerne, la révision en cours de la loi sur le droit de cité contraindra les dernières bourgeoisies qui s'y refusent à s'ouvrir aux femmes.

Handicapées mal loties

La place de la femme dans les assurances sociales n'est pas rose. Les tâches domestiques ne sont pas reconnues. Que devient cette problématique lorsqu'une femme au foyer devient invalide? Le numéro 2/93 de la revue *Pro Infirmis** aborde le thème des inégalités de traitement de la femme handicapée dans les assurances sociales. Dans un article de fond, Béatrice Desplands, juriste, passe en revue les différents régimes qui règlent cette question. Tout en concluant à la nécessité d'une réforme du droit fédéral dans ce domaine.

* Peut être commandée au prix de 5 fr. (joint à la demande en timbres-poste) auprès de Revue Pro Infirmis, rédaction, Feldeggstrasse 71, case postale, 8032 Zurich.

Viv(r)e les vacances!

Le tourisme, phénomène de masse, ne suscite que peu de remises en question. L'industrie du loisir ne s'embarrasse pas d'une éthique de la migration touristique. Même si elle dévaste les terres visitées. Dans un essai provocateur, Dora C. Valayer, pasteur née à Lyon en 1926, raconte les ravages causés sur certaines terres d'accueil par cette grande transhumance. Elle propose aussi une autre façon de voyager, selon un code éthique respectueux des hôtes. A prendre absolument dans les bagages, un petit bouquin rapidement lu, pour vous aider à touristiser juste.

Dora C. Valayer, *Le Respect des Autres*, Ed. Labor et Fides, 1993, 80 pages.



Edouard Manet,
Portrait de Claude Monet
(1874).

Claude Monet et ses amis

Œuvres choisies du Musée Marmottan et de collections privées

Du 28 mai au 26 septembre

Ouvert tous les jours de 10 h à 18 h. Jeudi jusqu'à 22 h. Visites commentées le jeudi à 20 h et le dimanche à 16 h.

Fondation de l'Hermitage

Route du Signal 2,
1000 Lausanne 8
Tél. (021) 20 50 01

Gestation tessinoise

Le Grand Conseil tessinois vient d'approuver une initiative pour la révision de la procédure cantonale visant l'interruption de grossesse.

Le Tessin passe pour l'un des plus libéraux en matière d'interruption de grossesse. Pourtant, la procédure est actuellement encore longue et pénible. Il faut se rendre chez le médecin qui soumet le cas à son collègue cantonal. Ce dernier à son tour demandera une expertise à un troisième médecin, généralement un psychiatre.

Une initiative a été déposée par la députée socialiste Marina Carobbio et vient d'être acceptée par le Grand Conseil tessinois. Elle devrait permettre de raccourcir la procédure en octroyant aux médecins FMH et aux généralistes, pratiquant depuis plus de dix ans, la faculté de délivrer eux-mêmes l'avis nécessaire au médecin cantonal pour autoriser, conformément au Code pénal suisse, l'interruption légale de grossesse. Cette procédure est déjà pratiquée à Bâle et à Berne.

Cris de scandale

Le sujet provoque au Tessin de vives discussions. Les milieux catholiques et proches des mouvements contre l'avortement (Si alla vita) crient au scandale. Depuis quelques années le nombre d'interruptions de grossesses autorisées a augmenté. Les statistiques officielles dénombrent environ sept cents avortements autorisés par année. Ce chiffre est vraisemblablement en dessous de la vérité. Si l'on peut pratiquement exclure les avortements clandestins, un certain nombre d'interruptions échappent à l'avis du médecin cantonal, soit parce qu'elles sont cachées sous forme d'autres interventions médicales, soit parce que la femme enceinte se rend dans des cantons aux pratiques plus libérales. Il faut relever que la pratique au niveau cantonal a bénéficié d'une certaine ouverture et d'une plus large interprétation du Code pénal quant aux motivations médico-psycho-sociales. Mais il faut également souligner que le Tessin doit combler un certain retard dans le domaine de la prévention: l'éducation sexuelle à l'école est encore presque inexistante (on parle du sida avec les adolescents dans les écoles au niveau supérieur, mais ce n'est pas suffisant), et les centres de planning familial viennent de démarrer.

Une analyse du Département de la santé publique tessinois permet de dresser un portrait de celles qui ont obtenu un avis favorable d'interruption de grossesse. Elle n'a pas été rendue publique. Il s'agit de femmes, jeunes ou moins jeunes, Suissesses ou étrangères, mariées ou célibataires, qui toutes ont un problème sérieux: situation précaire du point de vue économique, social, médical ou

relationnel au moment de la grossesse, grossesse généralement inattendue et non désirée.

Une décision responsable

La proposition de changement de procédure veut venir en aide aux femmes. «Il ne s'agit pas – explique la jeune députée socialiste Marina Carobbio, qui pratique également la médecine – d'une modification au sens libéral, mais d'une procédure plus proche des femmes et du couple, qui permettra d'affronter le problème de l'avortement avec un médecin de confiance, un médecin qui souvent connaît bien la situation dans la

quelle se trouve sa patiente. Le tout dans une atmosphère tranquille. Une décision responsable et suivie du point de vue médical.»

Bien sûr, le médecin en question sera tenu d'informer son collègue cantonal, mais anonymement, ce qui balayera toute histoire de fiches!

Si le principe du changement de procédure est acquis, le débat autour de la loi d'application ne fait que commencer. Il ne sera sans doute pas facile. Un débat que les femmes suisses doivent se préparer à affronter une fois encore, car la question de la libéralisation de l'avortement vient d'être reposée au Conseil national par 63 parlementaires (voir encadré).

Lorenza Sergi-Hofman

Initiative parlementaire

(pbs) – Les choses vont-elles changer? La Suisse va-t-elle, enfin, quitter le groupe des pays qui refusent aux femmes le droit à l'avortement (Espagne, Portugal, Irlande, Pologne)? Va-t-on sortir de l'hypocrisie qui consiste à n'avoir plus prononcé depuis 1980 que de rares peines et aucune depuis 1988, tout en conservant une loi vieille de cinquante ans dont l'application varie selon les cantons?

Un groupe de travail, dont font partie entre autres l'Alliance des sociétés féminines et l'Association pour les droits de la femme, a cherché une solution. Son projet a été endossé par 63 membres du Conseil national et aux Etats, appartenant à tous les partis, et présenté à la presse le 3 mai dernier. Il se présente sous la forme d'une initiative invitant le Parlement à réviser le Code pénal sur la base des principes suivants:

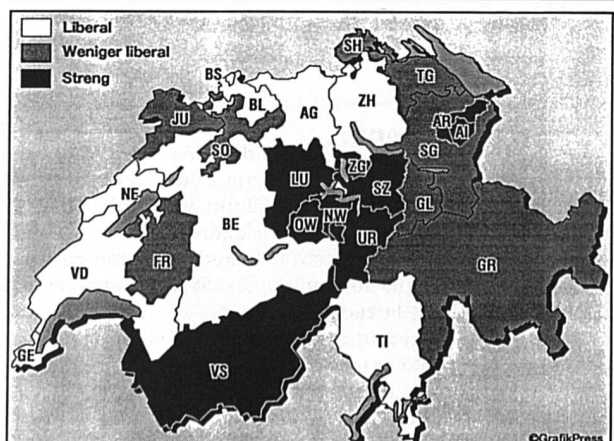
- impunité durant les premiers mois (la longueur du délai n'est pas précisée);
- passé ce délai, l'interruption n'est autorisée que s'il existe un danger pour la femme.

Le groupe de travail souligne dans son abondante documentation l'importance de l'éducation sexuelle et de l'accès à la contraception pour prévenir les avortements. Il souligne également que s'efface la limite entre contraception et interruption précoce et recommande l'usage de la «pilule du lendemain», RU 486.

On avait espéré que le Conseil de l'Europe déciderait d'une harmonisation de la législation sur l'avortement, dans le cadre de la Convention européenne des droits de l'homme, mais il n'y a eu que 74 parlementaires en faveur, contre 56, ce qui ne donnait pas la majorité des deux tiers nécessaire pour rendre la décision impérative.

- Libérale
- Moins libérale
- Sévère

Application de la loi



Extrait de: «Ungewollt schwanger», USPDA, 1992

Fribourg: un luxe disent les uns!

Dès 1994, Fribourg aura son Bureau de l'égalité et de la famille. Juste après le Valais, le canton sera l'un des derniers à institutionnaliser la lutte contre les inégalités.

Le Grand Conseil fribourgeois vient de s'accorder, sans opposition mais avec quelques divergences, sur le principe et les moyens d'instaurer un bureau de l'égalité et de la famille.

Une séance intéressante durant laquelle Madeleine Duc, rapporteuse, évoque l'écart entre l'espérance suscitée par l'article constitutionnel sur l'égalité hommes-femmes de 1981 et les réalités du terrain. «Douze ans plus tard, de puissantes inégalités demeurent face à l'emploi et aux salaires», constate le directeur de l'Intérieur, Urs Schwaller.

Les facteurs discriminatoires n'expliquent pas à eux seuls les différences de rémunération (jusqu'à plus de 30%): l'égalité des chances est étroitement liée aux problèmes issus des charges familiales. Voilà pourquoi le futur bureau fribourgeois ajoutera à son mandat de promotion de l'égalité celui de soutien de la famille. Ses principales tâches seront d'éliminer les discriminations dans les lois, de répondre aux procédures de consultation, de promouvoir l'égalité dans tous les domaines de la vie, de conseiller, d'informer, etc.

Autant de missions que l'actuelle Commission pour les questions féminines ne peut qu'effleurer, observe sa présidente, Isabelle Chassot. C'est que ladite commission ne dispose effectivement que de très peu de moyens.

Le futur bureau bénéficiera lui d'une enveloppe budgétaire de 200 000 francs: de quoi créer un poste et demi.

Un luxe selon certains

Pour cette séance, les groupes politiques avaient décidé d'envoyer leurs élus au front. La moitié des 21 femmes du Grand Conseil ont brossé la fresque des inégalités, discriminations et injustices qui touchent encore la majorité de la population. Mais pour Anne Buchs, porte-parole d'un groupe radical «partagé» non tant sur le principe que sur la forme envisagée, «la création d'un tel bureau est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre au moment où on réclame des économies partout». La so-

Bref rappel des faits!

(dbr) – Le 14 juin 1981, le peuple suisse inscrit le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution. Cinq ans plus tard, le Conseil fédéral s'aperçoit qu'il y a comme un fossé entre l'énonciation du principe et sa concrétisation. Cette année-là, Berne se risque donc à inventorier les inégalités existant dans le droit fédéral et les possibilités de les éliminer.

Mais il faudra attendre 1988 pour que s'ouvre un bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes; un bureau qui dispose de trois postes et dont on attend «qu'il s'emploie à éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte».

Enfin, c'est seulement le 24 février dernier que le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement un projet de loi sur le sujet. Une loi censée «renforcer la position des travailleurs dans l'exercice du droit à un salaire égal et imposer des mesures de protection».

Du côté des cantons, on ne peut pas non plus parler de précipitation en matière de bureaux de l'égalité. Genève a attendu 1989 pour suivre la voie ouverte par le jeune Jura en 1979. Aujourd'hui, Fribourg vient en queue de cortège, juste après le Valais.

Source: *La Liberté*

lution? Trouver, au sein de l'administration, des personnes capables d'assumer cette mission. Guy Aebischer (UDC), qui votera «oui, quand même», estime que les organisations féminines devraient elles-mêmes prendre en charge ce dossier.

Un seul et unique député, Jean-Louis Volery (DC), s'oppose à la création du bureau, jugé inutile: «Même avec quinze personnes il ne pourrait pas obliger un employeur à engager une femme plutôt qu'un homme ou à pratiquer l'égalité des salaires.»

Les croyants et les pratiquants

Les ripostes fusent. «Combattre l'inégalité n'est jamais un luxe. Les femmes en ont assez d'attendre», réplique Isabelle Pitet. De fait, les familles monoparentales sont souvent à la charge des femmes, et ce sont elles encore que touche en premier la nouvelle pauvreté. «C'est justement en période de marasme qu'un tel bureau se justifie le plus» ajoute Rose-Marie Ducrot. Urs Schwaller renchérit avec verve: «Il n'est pas possible, si on ne veut pas faire un travail alibi, de désigner une ou deux personnes dans l'administration. J'ai l'impres-

sion que certains d'entre vous se disent croyants, mais pas pratiquants...»

Le directeur de l'Intérieur rappelle aux parlementaires qu'ils voteront bientôt à propos de dizaines de millions pour les routes. Il les renvoie aussi à leurs slogans électoralistes. Et il les rassure: ils resteront maîtres de la situation (le bureau est prévu pour cinq ans). Enfin, il combat l'idée de Louis Duc de prévoir des antennes dans les districts plutôt qu'un bureau centralisé. «Nous risquerions de donner dans la politique de l'arrosoir». Face à la marée, Jean-Louis Volery retirera son opposition. Mais les radicaux maintiennent leur proposition de supprimer l'enveloppe budgétaire de 200 000 francs (ce qui équivaldrait à vider le projet de sa substance). Ils sont battus par 60 voix contre 19 (12 abstentions). Battu aussi, Jean-Paul Auberson, qui demandait le versement unique d'un montant de 75 000 francs afin que le bureau puisse participer concrètement à l'Année internationale de la famille (1994). Malgré un clin d'œil appuyé du PDC, parti de la famille, ce geste a été refusé par 51 voix contre 30.

Au vote final, le décret a été adopté par 78 voix contre 0 (14 abstentions).

Dominique Blazy-Rime
Source: *La Liberté*

Savoir et sentiments

L'Université populaire zurichoise présente ce semestre un cours en sociologie sur les images des hommes. Sa conceptrice, Monika Blöcker, n'en est pas à son coup d'essai.

Elle avait déjà conçu pour l'Université populaire zurichoise un cours intitulé «Les images des femmes sortent de l'imagination des hommes» (Frauenbilder sind Männerphantasien) qui avait remporté un franc succès durant le semestre d'hiver 1989-90. Monika Blöcker s'était penchée auparavant sur les destins de femmes. Tout est parti d'un cycle de cours présenté à l'Université de Zurich durant le semestre d'hiver 1984 sous le titre «Femme – Réalité et utopie». Ruth Dreifuss y avait d'ailleurs donné un exposé fort remarqué sur la femme au travail.

Un sexe déterminant

«Le cours sur l'image des femmes avait montré qu'elle était fortement déterminée par les hommes, raconte Monika Blöcker. Il était intéressant de savoir dans quelle

mesure les femmes déterminent l'image masculine. Inversant les rôles traditionnels, elle a délibérément demandé à des femmes de développer la partie théorique, laissant aux hommes le soin de faire part de leurs expériences et impressions. Une fois n'est pas coutume, les femmes représentent le savoir et les hommes les sentiments.

Le cours comporte notamment une conférence de Moritz Leuenberger. Le conseiller d'Etat du canton de Zurich parlera de la façon dont il s'accommode de son image d'homme public. Deux jeunes étudiants diront pourquoi ils refusent l'image virile qu'on veut leur imposer. Ils proposent une ou des images d'être humain.

Invisible aux yeux de Dieu

Un volet «images de Dieu – images des hommes» sera consacré à l'influence de la religion. «Elle a dévalorisé la femme. Elle en a fait un être invisible, constate Monika Blöcker. L'image masculine de Dieu a permis de cimenter la société patriarcale.»

Une septantaine de personnes se sont inscrites au cours zurichois sur les images des hommes, alors que 300 à 400 personnes avaient fréquenté les deux cycles précédents. «Ce sont principalement des femmes qui fréquentent l'université populaire, analyse Monika Blöcker. Elles s'intéressent moins à l'image des hommes.»

Monika Blöcker, 58 ans, est historienne spécialiste du Moyen Age. Elle enseigne la philosophie et le latin au niveau secondaire. Socialiste, elle a été membre de l'Exécutif de Küsnacht, où elle habite.

Elle a commencé classiquement par faire un travail d'étude sur les sorcières et les hérétiques. Deux figures féminines l'ont influencée: sa grand-mère, une des premières secrétaires de l'Union syndicale suisse, et une de ses tantes médecin.

Claudine Salamin

«Männerbilder», tous les mercredis jusqu'au 30 juin, de 19 h 30 à 21 h 15.

Université populaire du canton de Zurich, Limmatquai 62, 8001 Zurich, tél. (01) 261 28 32.

Agenda

Le droit de choisir

Dès le 14 septembre, l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception met à disposition un nouveau numéro de téléphone information: (021) 320 00 35.

Femmes immigrées et santé

Une journée d'information et de formation aura lieu le 25 septembre prochain de 9 h à 17 h au Centre paroissial d'Ouchy, de Lausanne, sur le thème Migration et maternité. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire avant le 30 juin auprès de Madeleine Denisart, rue du Valentin 14, 1004 Lausanne.

Réflexion et créativité

Le Centre du Louverain, aux Geneveys-sur-Coffrane présente toute l'année un programme varié: rencontres, animations et stages divers, vacances créatives et familiales, moment de partage, etc. Le programme complet peut être obtenu au tél. (038) 57 16 66.

Help-o-phone

Pour être à l'écoute des enfants et des jeunes, 36 organisations caritatives ont mis en fonction dès le 3 mai une nouvelle ligne téléphonique d'aide à l'enfance en détresse. Un code déontologique a été adopté. Les appels seront acheminés selon les besoins auprès des divers services compétents de Suisse romande. Le 157 00 57 sera à l'écoute de manière continue dans toute la Suisse.

Expositions

Jusqu'au 11 juillet, la Galerie l'Estree à Ropraz (VD) présente les dessins de Renée Michel-Guisan: corps de femmes. En parallèle, exposition de lutherie par Jean-Jacques Fasnacht.

Jusqu'au 3 juillet à Delémont, route de Moutier 9, exposition de bijoux divers et mailles d'été.

Renseignements: (066) 229 615.

A rebrousse – poil

(dbr) – Les souvenirs vous ont parfois un de ces goûts de poussière d'amertume mêlée de rire jaune. Tel celui-ci, malgré les années qui ont passé: journaliste fraîche émoulue de son stage, la jeune professionnelle que j'étais devenue se voit convoquée dans le bureau du rédacteur en chef. Le but de l'entrevue était limpide: savoir si j'aurais ou non le bonheur de continuer à travailler dans cette rédaction. Pour moi c'était clairement oui. Et bien ce fut non, comme quoi certains signes peuvent tromper. Jusque-là rien que de très ordinairement vécu par bien du monde. Mais ce qui m'est longtemps resté en travers de la gorge fut le pourquoi de ce non: «Pour une femme, vous avez trop de caractère, pas assez le profil bouche-trou (sic).» J'ai dit merci pour l'heureuse élue qui allait boucher les trous, et m'en suis allée brosser mon soit-disant trop-plein de caractère dans le bon sens du poil. C'était en 1984 à Genève. Et depuis? Et aujourd'hui? Ou en est la notion d'égalité? (Je n'ose parler de mise en pratique des lois...)

Radio pour elles

Vous ne connaissez pas encore Ondes femmes sur Radio Zones, 93,8 MHz! Vous n'avez pas encore acheté-renouvelé votre carte d'auditrice-teur pour 1993? Vous désirez plus de renseignements sur cette «radio pour elles» qui vit du soutien et de la participation de son auditoire? Alors contactez Ondes femmes, c/o Radio Zones, 7 bld Carl Vogt, 1205 Genève. Tél. (023) 50 40 51 41.